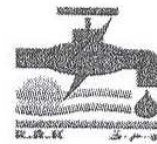


REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION  
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE  
DE LA PROVINCE DE KENITRA



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

(Séance Publique)

Le Mercredi 24 Septembre 2014 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Régie sis au 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix suivants :

A.O.N°	Désignation	Caution provisoire en DH	Frais de retrait de DAO en DH
1407/14	Etablissement du Schéma Directeur des Ressources Humaines de la RAK	3 000.00	185
2410/14	Surveillance de la qualité des eaux de consommation	5 000.00	205

\* Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au Bureau du Service Moyens Généraux sis au 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA – Tél. : 05-37- 37-47-46 à 50 - Fax : 05-37-37-47-72.

\* Ils peuvent également être consultés à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) et le site web de la RAK : [www.rak.ma](http://www.rak.ma).

\* Les dossiers d'appel d'offres peuvent également être envoyés par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 20 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Régie.

\* Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28 et 30 du règlement précité.

\* Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Service Moyens Généraux sis au 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Règlement précité à savoir :

**Dossier administratif comprenant :**

- la déclaration sur l'honneur ;
- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
- le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
- le reçu justifiant le retrait du dossier d'appel d'offres.

**N.B.** Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

**Dossier de qualification comprenant :**

- Les références financières comprenant notamment les attestations du chiffre d'affaires réalisé pendant les trois dernières années (2010-2012) ou (2011- 2013) et délivrées par le ministère chargé des finances ;
- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- Les copies des attestations de bonne exécution, délivrées par les maîtres d'ouvrages et les hommes de l'art. Ces copies doivent être certifiées conformes aux originales selon la loi en vigueur dans le pays du maître d'ouvrage (leurs traductions éventuelles devront être notariées). Chaque attestation doit comporter la nature des prestations, le montant, les quantités et l'importance des prestations réalisées, les délais, les dates de commencement et d'achèvement, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

**Un dossier additif comprenant :**

- L'attestation d'assurances
- L'attestation des capacités financières doit être délivrée par une banque marocaine et être datée de moins d'une année.
- Le dossier d'appel d'offres signé et cacheté à la dernière page avec la mention manuscrite " lu et approuvé " et paraphé sur toutes les pages.

Toute pièce fournie par les concurrents doit être originale ou copie certifiée conforme à l'original.

Le Programme Prévisionnel de l'exercice 2014 indiquant le lancement des marchés objet de cet avis d'appel d'offres a été publié au journal "L'ECONOMISTE" en date du 19/02/2014 et au site web de la RAK : [www.rak.ma](http://www.rak.ma)